



*Le Maire*

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2008

Date de la convocation : 06 décembre 2008

Date d'affichage de la convocation : 06 décembre 2008

Date d'affichage des délibérations :

Le douze décembre deux mil huit, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur MORTEVEILLE Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents : MM MORTEVEILLE, GAILLARD, GUERVENO, BOUTELOUP, VANNIER, LEMAÎTRE, Mme POMMIER, MM GAULTIER, HENRY, Mme GRANIER, MM BARILLER, LAMY, LEFEUVRE

Absents et excusés : M ROUSSEAU Roland et Madame SIMON Véronique

Secrétaire de séance : M LEFEUVRE Philippe

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de votants : 13

-----

Avant d'aborder l'ordre du jour de la séance, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter plusieurs sujets à l'ordre du jour :

- la convention de mandat avec le SIVU des Petites Cités de Caractère pour les travaux d'enfouissement des réseaux 2<sup>ème</sup> tranche de la Rivière
- une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à droit de préemption urbain
- la convention de mise à disposition de l'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à la Résidence du Petit Rocher
- la vente de l'ancien local d'insertion - définition du prix de vente
- Budget Principal - décision modificative n°7 sur des opérations d'ordre budgétaire
- Le dépôt du dossier à l'Association des plus beaux villages de France

Les membres du Conseil Municipal ont accepté d'ajouter ces sujets à l'ordre du jour.

## Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 14 novembre 2008

Le Conseil Municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2008 et l'a adopté à l'unanimité des membres présents.

### FINANCES :

#### Orientations budgétaires 2009

Monsieur le Maire donne la parole à Roland GAILLARD qui expose les décisions de la commission Finances réunie le 24 novembre 2008 afin de déterminer les orientations budgétaires de l'année 2009.

Il explique que l'année à venir sera consacrée à terminer les études et travaux en cours.

Il fait un point sur les nouvelles acquisitions :

- 12 PACKS pour le podium
- de nouvelles tentes amovibles
- des décors lumineux pour Noël 2009
- une nouvelle SONO
- une structure de jeux à l'école publique

Les aménagements ruraux :

- La Poterne
- Acquisition du terrain MONNIER à La Briquetterie pour réaliser un aménagement de sécurité en 2010
- Revêtement d'un chemin privé - La Pilonnière
- Réfection de la passerelle à l'étang des Chauvinières

La voirie urbaine :

- les clôtures et haies du lotissement du Portail
- la voirie 2<sup>ème</sup> phase de la Taconnière I et II
- signalétique 2<sup>ème</sup> phase
- aménagement du parking de la Madeleine (entrée actuelle trop dangereuse)

Les aménagements urbains :

- acquisition de nouvelles jardinières et bancs sur les places Hubert II de Beaumont et Ambroise de Loré
- conteneurs semi enterrés et enterrés
- création aires de camping-cars
- réfection du terrain de boules au square de Sulzheim

Les bâtiments communaux :

- travaux au 6 Grande Rue
- réhabilitation du hangar de la Butte Verte
- changement du brûleur de la chaudière du Manoir de la Butte Verte
- mise en place du chauffage dans la salle de sport Maxime LETARD
- entretien de la boiserie extérieure de la salle Maxime LETARD
- réfection de la toiture de la salle Fernand BOURDIN

L'éclairage public :

- automatisation de l'éclairage public de la Cité

Le cimetière :

- cave à urnes
- columbarium
- aménagement Jardin du Souvenir
- vitrine d'affichage

L'église :

- scellement des statues
- réfection de vitraux
- réparation de la toiture
- remplacement du palier d'une des cloches

Les études :

- élaboration du plan local d'urbanisme
- élaboration du Plan Communal de Sauvegarde

Roland GAILLARD fait un compte-rendu de l'état de la dette de la commune.

Daniel VANNIER demande qu'un document reprenant la totalité des emprunts contractés soit diffusé.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal par ailleurs que les chiffres du recensement 2006 ont été rendus officiels :

- population municipale : 960
- population comptée « à part » : 22
- population totale : 982

Il précise que ce chiffre n'incluse pas les résidences secondaires.

Budget Principal - décision modificative n°6

Monsieur le Maire donne la parole à Roland GAILLARD qui explique qu'il s'agit d'ouvertures de crédits pour les acquisitions ou travaux suivants

- acquisition de décorations de Noël
- acquisition de petits lits pour le dortoir de l'école publique (4 nouvelles inscriptions pour la rentrée de janvier 2009)
- devis de l'entreprise BOURNY pour branchement Forain

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé	Recettes	Dépenses
023	Virement à la section d'investissement		4 850,00
<b>Total de la décision modificative n° 6</b>		-	<b>4 850,00</b>
Pour mémoire B.P.		963 487,52	892 747,06
Pour mémoire total des décisions modificatives		6 247,00	29 780,00
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>969 734,52</b>	<b>927 377,06</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article/opération	Libellé	Recettes	Dépenses
021	Virement de la section de fonctionnement	4 850,00	
2188/90	Autres immobilisations corporelles Lits/draps école publique		250,00
2188/90	Autres immobilisations corporelles Décorations Noël		3 700,00
2158/116	Autres installations techniques Tableau pour branchement forain		900,00
<b>Total de la décision modificative n° 6</b>		<b>4 850,00</b>	<b>4 850,00</b>
Pour mémoire B.P.		1 369 133,18	1 369 133,18
Pour mémoire total des décisions modificatives		-217 777,68	-217 777,68
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 156 205,50</b>	<b>1 156 205,50</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :



**AUTORISE** les écritures ci-dessus présentées de la décision modification n°6 du budget principal.

#### Budget Assainissement - décision n° 2

Il s'agit d'un transfert de crédits pour régler l'échéance annuelle du Crédit Agricole pour les travaux d'assainissement à La Rivière :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre/Article	Libellé	Recettes	Dépenses
011/623	Publicité		- 1000,00
66/66111	Intérêts réglés à l'échéance		1000,00
Total de la décision modificative n° 2		-	-
Pour mémoire B.P.		25 230,67	25 230,67
Pour mémoire total des décisions modificatives		3 944,00	3 944,00
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		29 174,67	29 174,67

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre/Article	Libellé	Recettes	Dépenses
Total de la décision modificative n° 2		-	-
Pour mémoire B.P.		111 347,03	13 848,03
Pour mémoire total des décisions modificatives		3 944,00	1 100,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		115 291,03	14 948,03

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :







**AUTORISE** les écritures ci-dessus présentées de la décision modification n°2 du budget Assainissement.

## TRAVAUX :

### Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques dans la Cité

Le Syndicat Départemental d'Electrification et de Gaz de la Mayenne (SDEGM) a transmis l'avant-projet sommaire d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques des rues suivantes :

-  Rue Jean de Bueil
-  Rue Fouquet de la Varenne
-  Rue Dorée
-  Rue du Grenier à Sel

Roland GAILLARD explique aux membres du Conseil Municipal que les travaux de la rue Fouquet de la Varenne seraient « complémentaires » à une 1<sup>ère</sup> tranche (enfouissement des réseaux téléphoniques), en conséquence, la participation du SDEGM sur les réseaux électriques serait à hauteur de 40 % pour cette rue et non 90 %, comme il en va pour la 2<sup>ème</sup> tranche à la Rivière.

Les membres du Conseil Municipal décident donc de reporter ces travaux en 2010.

## Réfection des rues du Grenier à Sel, Fouquet de la Varenne, Jean de Bueil et rue Dorée :

Roland GAILLARD explique qu'il aurait été judicieux de prévoir la réfection de ces rues citées ci-dessus dans le même temps que l'enfouissement des réseaux, et ce, avant l'inauguration du château qui doit avoir lieu vers la mi-juin. Le pavage de la rue Fouquet de la Varenne jusqu'à la porte du château devra être réalisé conjointement avec le Conseil Général.

Il relate son entretien avec Monsieur SOULIMAN, de l'Unité Territorial Centre Mayenne, qui, dans le cadre de l'ATESAT, serait en mesure de monter le dossier de marché.

Le report de l'enfouissement des réseaux à 2010 reporte de facto la réfection de ces rues.

## FONCIER :

### Déclaration de cession d'un fonds de commerce

L'office notarial PAILLER/MESLIER-LEMAIRE d'Evron a transmis à la Mairie de Sainte-Suzanne une déclaration de cession d'un fonds de commerce « Le Médiéval » appartenant à Monsieur GARDINER Sandor, situé à Sainte-Suzanne, 3 rue Henri IV, cadastré en section C n° 521 pour une superficie de 86 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le droit de préemption de la commune sera applicable à compter du 27 décembre prochain (compte tenu du délai de deux mois à compter de la publication). Le Conseil Municipal n'est donc pas en mesure de préempter sur cette déclaration.

## ADMINISTRATION GENERALE

### Convention de mise à disposition des agents voirie et acte administratif pour l'utilisation du matériel des communes par les agents voirie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le Conseil de Communauté a approuvé lors de sa séance du 06 novembre dernier :

- la convention de mise à disposition des agents voirie afin qu'ils puissent effectuer des travaux n'entrant pas dans le champ de compétences de la CCEC,
- l'acte administratif leur permettant d'utiliser le matériel appartenant aux communes

et de ce fait, demandent aux conseils municipaux de délibérer sur ces deux documents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

🚦 **APPROUVE** la convention de mise à disposition et l'acte administratif,



🚦 **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces documents.

## Questions ajoutées à l'ordre du jour :

### SIVU des Petites Cités de Caractère : Convention de mandat pour les travaux d'enfouissement des réseaux 2<sup>ème</sup> tranche de la Rivière

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le projet de convention de mandat avec le SIVU des Petites Cités de Caractère de la Mayenne concernant les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques 2<sup>ème</sup> tranche de la Rivière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :


-  **APPROUVE** la convention de mandat concernant les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques 2<sup>ème</sup> tranche de la Rivière entre le SIVU des Petites Cités de caractère et la commune de Sainte-Suzanne,
-  **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce document.

### Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à droit de préemption urbain

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'office notarial DE FERRON-LAUBRETON de Meslay-du-Maine a transmis à la Mairie de Sainte-Suzanne une déclaration d'intention d'aliéner un bien appartenant à Monsieur VAN WEYDEVELT Valentin et Madame LEOCT Isabelle, situé à Sainte-Suzanne, à la Rivière, cadastré en section E n° 87, 289 et 449 pour une superficie totale de 6 468 m<sup>2</sup>.

Cet immeuble se trouve en zone UE du Plan d'Occupation des Sols pour laquelle la commune s'est dotée par délibération du 28 avril 1995 d'un droit de préemption urbain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-  **DECIDE** de ne pas user de son droit de préemption urbain sur ce bien.

### Convention de mise à disposition de l'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à la Résidence du Petit Rocher

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le projet de convention de mise à disposition de l'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe au CCAS (Résidence du Petit Rocher), pour faire suite à la réorganisation interne des services administratifs et préparer le départ en retraite de la secrétaire en poste.

Monsieur le Maire précise que la répartition du temps de travail se fera de la manière suivante :

- 85 % au CCAS (Résidence du Petit Rocher)
- 15 % à la mairie de Sainte-Suzanne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-  **APPROUVE** la convention de mise à disposition de l'adjoint administratif principal de

1<sup>ère</sup> classe à la Résidence du Petit Rocher,



**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce document.

Vente de l'ancien local d'insertion - Rue des Coëvrons

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal de la décision de vendre l'ancien local destiné au chantier d'insertion, situé Rue des Coëvrons.

La commission Bâtiment, lors de sa séance du 20 septembre dernier a défini un prix de vente à 6 000 € NET VENDEUR.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la vente s'effectuera en 2009. La commune, en tant que vendeur, sera donc soumise en plus du diagnostic amiante et performances énergétiques, à un contrôle des installations électriques.

Il précise également que la commune prendra en charge les frais de déplacement des réserves de gaz de la supérette situées dans la cour rue des Coëvrons.







Il est nécessaire d'effectuer un procès-verbal de bornage par un géomètre. Il est précisé que cette dépense devra être prise en charge par le futur acquéreur.

Monsieur le Maire soumet donc au vote le prix de vente NET VENDEUR à 6 000 €.

Pascal GUERVENO précise que la mention de servitude de passage en faveur de Monsieur BREUX devra bien figurer dans l'acte notarié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote :

- POUR :	13
- CONTRE :	0
- ABSTENTIONS :	0

-  **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches pour vendre l'ancien local destiné au chantier d'insertion situé Rue des Coëvrons,
-  **FIXE** le prix de vente de ce bâtiment à 6 000 € net vendeur,
-  **CONFIE** à Maître MESLIER-LEMAIRE le soin de rédiger l'acte de vente du dit logement,
-  **PRECISE** que les frais de géomètre seront pris en charge par le futur acquéreur,
-  **ACCEPTTE** de prendre en charge les frais de déplacement des réserves de gaz,
-  **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant ainsi que toute pièce se rapportant à cette affaire.




Budget Principal - décision modificative n°7 sur des opérations d'ordre budgétaire

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre/Article	Libellé	Recettes	Dépenses
042/6811	dotation aux amortissements		444,91
023	Virement à l'investissement		444,91
<b>Total de la décision modificative n° 7</b>		-	<b>889,82</b>
Pour mémoire B.P.		963 487,52	892 747,06
Pour mémoire total des décisions modificatives		6 247,00	34 630,00
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>969 734,52</b>	<b>928 266,88</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre/Article	Libellé	Recettes	Dépenses
041/2033	Frais d'insertion	511,07	
041/2313	Constructions en cours		511,07
040/28031	Amortissement frais d'études ZUBER	444,91	
021	Virement du fonctionnement	444,91	
<b>Total de la décision modificative n° 7</b>		<b>1 400,89</b>	<b>511,07</b>
Pour mémoire B.P.		1 369 133,18	1 369 133,18
Pour mémoire total des décisions modificatives		-212 927,68	-259 327,68
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 157 606,39</b>	<b>1 110 316,57</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

 **AUTORISE** les écritures ci-dessus présentées de la décision modification n°7 du budget Principal.


Dépôt du dossier à l'Association des plus beaux villages de France

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'existence de l'Association « Les plus beaux villages de France » qui s'est donnée pour mission de promouvoir les arguments touristiques de petites communes rurales disposant d'un patrimoine de qualité.

Monsieur le Maire fait part de son intérêt pour cette association qui publie différents guides et a un label national.

Il demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à déposer un dossier de candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

 **APPROUVE** le dépôt d'un dossier de candidature,



AUTORISE Monsieur le Maire à monter le dossier de candidature,



AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

## COMPTES-RENDUS DIVERS

- CCEC - procès-verbal de séance du 06 novembre 2008
- SVET - procès-verbal de la réunion du 03 novembre 2008
- Région des Petites Cités de Caractère - copie résultat commission du 1<sup>er</sup>/09/08
- Conseil Général - copie rapport de visite de la station d'épuration du 05/11/08
- Syndicat Intercommunal d'Eau Potable - rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau

## QUESTIONS ORALES

- Monsieur le Maire communique deux modifications de dates concernant les conseils municipaux :
  - ◆ celui du 09 janvier 2009 est reporté au 16 janvier 2009 en raison des cérémonies des vœux des communes du canton
  - ◆ celui du 10 juillet 2009 est reporté au 17 juillet 2009 en raison de la préparation des fêtes médiévales
- Monsieur le Maire fait un rapide compte-rendu de la réunion du vendredi 12 décembre qui s'est tenu dans les locaux de la Préfecture au sujet de la dématérialisation des envois au contrôle de légalité (le dispositif ACTES) qui permettra :
  - un réel gain de temps : les dossiers pourront être traités immédiatement après envoi dématérialisé car le récépissé préfectoral parviendra en quelques minutes
  - la réduction des coûts en papier et dans le même temps de frais d'affranchissement
- Daniel VANNIER fait un point sur la réunion de quartier qui s'est tenue le 11 décembre dernier. 22 personnes étaient présentes, l'objectif de la réunion qui consistait en une réunion de proximité, pour permettre l'échange entre riverains et élus a été atteint.

Plusieurs points ont été abordés :

- un riverain conteste l'appellation du « chemin des Noës » et demande à rebaptiser ce chemin
  - l'accès difficile aux chevaux au guet du Pont Perrin du fait des rives trop pentues
  - la possibilité de réaliser une jonction entre le parking de la salle socioculturelle Maxime LETARD et la rue des Artisans
  - l'insécurité du pont entre le chemin des Moulins et Château Gaillard lorsque des chevaux doivent passer : les élus proposent qu'un quinconce soit placé devant le pont de chez Monsieur et Madame BONIN
  - l'élagage des chemins pédestres jugé tardif, les élus ont précisé que c'était du ressort de la communauté de communes d'Erve et Charnie
  - la demande de places de stationnement dans le secteur du Gohard
  - les passages piétons qui ont été supprimés suite au revêtement Rue de Sablé
- Monsieur le Maire fait un rapide compte-rendu de la réunion des 4 présidents des Communauté de Communes (Evron, Erve et Charnie, Bais et Montsûrs) sur la réflexion d'une communauté de

communes unique. Les points principaux sur lesquels portaient la réunion étaient les compétences, la fiscalité et le personnel.

- Roland GAILLARD informe les membres du Conseil Municipal que, dans le cadre du projet de restauration du Grand Moulin et de la renaturation du cours d'eau, le niveau de l'eau du plan d'eau a été baissé.
- Stanislas HENRY s'interroge sur la plantation d'arbres à la salle socioculturelle Maxime LETARD, Pascal GUERVENO l'informe que la commande a été effectuée.

Mairie de  
SAINTE-SUZANNE  
(Mayenne)



*Le Maire*

La séance est levée à 22h30.

Le secrétaire de séance,  
Philippe LEFEUVRE.

Le Maire,  
Jean-Pierre MORTEVEILLE.

GAILLARD Roland

GUERVENO Pascal

BOUTELOUP Jean-Claude

VANNIER Daniel

LEMAÎTRE Jean-Luc

POMMIER Raymonde

GAULTIER Jean-Pierre

HENRY Stanislas

GRANIER Michèle

BARILLER Alain

LAMY Daniel